

COMPTE RENDU DES CTL DES 3 JUIN 2014 ET 10 JUIN 2014

CTL DU 3 JUIN 2014

Ordre du jour

- Approbation du PV des CTL des 9 et 17 janvier 2014
- Budget 2014
- Frais de déplacements
- Bilan de la formation professionnelle
- Bilan de la notation 2013 (gestion 2012)
- Conditions de vie au travail
- Questions diverses

Nous avons lu la déclaration liminaire suivante:

Madame la Directrice Départementale,

Depuis hier, nous connaissons la carte des 14 nouvelles régions françaises. Au delà de l'épaisseur du trait, ou du fait que Pierre préfère se marier avec Paul ou Paul avec Jacques, c'est le sens général de la réforme territoriale qu'il faut retenir : renforcement des régions et disparition des départements.

C'est la logique de la décentralisation initiée en 1981. Il n'y aura donc à moyen terme, plus qu'un seul échelon entre la région et le citoyen, et ce ne sera pas le département.

Dans notre pays, on ne déplace pas les populations de force comme on l'a vu ailleurs et en d'autres époques.

Chez nous, on prétend que l'internet est l'avenir de la relation entre les usagers et l'administration. Mais dans le Lot, la moitié du département n'est pas éligible à l'ADSL.

Nous vous exhortons à prendre ces paramètres en ligne de compte dans vos réflexions sur l'avenir du réseau. Quel que soit sa configuration, l'administration aura toujours besoin de proximité pour plus d'efficacité. A ce sujet, nous sommes toujours en attente, comme beaucoup de citoyens d'une communication de votre part sur l'avenir

du réseau. Sachant que vous nous présentez le budget 2014 et une note sur les frais de déplacement datée de janvier au mois de juin, nous avons bon espoir de la recevoir en 2015.

Mais revenons à 2014 qui ressemble fort à 2013, 2012, 2011 etc... Avec sa cohorte de suppressions d'emplois ses budgets en capitade et ses mesurées visant à économiser des bouts de chandelles.

Cette année encore, l'austérité est la marque du budget que vous nous présentez. Une fois de plus les agents en paient le prix, l'étude du TBVS et le tableau des écartements nous en montre l'étendue. Une fois de plus, à défaut d'une perspective motivante et à l'unisson de ce gouvernement de désespérance sociale, vous proposez de nouveaux sacrifices.

L'étude des documents soumis à ce CTL ne sont pas là pour nous rassurer, ni nous, ni les personnels que nous représentons.

Approbation du PV des CTL des 9 et 17 janvier 2014

Unanimité

Budget 2014

La direction nous présente le projet de budget pour 2014. Ce budget est **en baisse de 9%**. La direction n'a pas semblé s'en émouvoir, et n'a évoqué aucune piste d'économie. Qui sait comment nous finirons l'année...

Commentaires

Les organisations syndicales ont unanimement voté contre, un nouveau CTL devra être convoqué (voir plus bas).

Frais de déplacement

Une note de service nationale réformant les modalités de prises en charges des frais de déplacement a été présentée. Cette note du 31 janvier, signée par B. Bezard, est officiellement en application depuis le 1er février. Cette note clarifie et simplifie considérablement la saisie des frais de déplacements :

- Les frais sont systématiquement calculés depuis la résidence familiale lorsque l'agent se rend sur son lieu de déplacement directement. Il ne sont calculés depuis la résidence administrative que lorsque l'agent passe par son bureau avant son déplacement.
- Les kilomètres saisis sont ceux « réellement parcourus », l'administration ne doit rectifier que les « erreurs de saisie ou les écarts manifestes »
- Le recours aux transports en commun n'est obligatoire que s'il est plus rapide que l'utilisation de son véhicule personnel et que les horaires sont adaptés. Dans les autres

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

cas, l'agent sera autorisé à utiliser son véhicule personnel (ou les véhicules de service) et sera remboursé sur la base des indemnités kilométriques.

Nous invitons tous les agents à consulter cette note, disponible sur Ulysse et sur notre site <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/> et à nous signaler les éventuels manquements dans son application.

La direction présente alors un projet de cartographie qui détermine les bases de calcul des frais de déplacements selon les trajets. Les incohérences de ce projet, et ses contradictions avec la note de service nationale, nous avons alors fortement critiqué ce projet. En effet, cette cartographie visait à imposer le remboursement sur la base SNCF 2ème classe certaines destinations (Toulouse, Montpellier, Bordeaux) alors même que le recours aux transports en commun est largement plus long qu'un trajet en voiture...

La direction a alors proposé de modifier marginalement son projet.

Commentaires

Les organisations syndicales ont unanimement voté contre, un nouveau CTL devra être convoqué (voir plus bas).

La direction a implicitement reconnu qu'elle grugeait les agents depuis des années, puisqu'elle a avoué que l'application de cette nouvelle note de service avait eu pour conséquence immédiate de faire augmenter fortement ce poste de dépenses dans le budget départemental ! L'aveu est un peu tardif, mais il est là.

Formation FDD

La nouvelle application FDD remplacera la saisie dans AGORA des frais de déplacements et sera déployée dans le département à compter du 23 juin. Les formations sont prévues par e-formation dans un premier temps.

Nous sommes intervenus pour demander, d'une part la généralisation des ordres de missions permanents pour des raisons de simplicité. Il nous a été répondu que ce n'était pas possible compte tenu de l'application.

Nous avons aussi été interpellé sur les demandes du service RH concernant les assurances. Notamment les surcoûts entraînés par les possibles modifications de contrats pour certains agents. La direction nous a répondu qu'il s'agissait d'une obligation.

Bilan de la formation professionnelle

Le bilan présenté par la direction fait état d'un nombre important d'agents formés en 2013.

Ceci étant les formations « Déontologie » et « lutte contre les discriminations » y sont incluses. S'agissant de formations « obligatoires », ce résultat n'est pas étonnant.

Le principe des e-formations sera développé. L'agent formé devra suivre son module sur son ordinateur ou se rendre dans les sites de Figeac, St Ceré, Gourdon, Puy l'évêque, ou Cahors pour disposer d'une machine dédiée.

Bilan de la notation – gestion 2012

Il s'agit d'un bilan nation de la notation 2013 (gestion 2012). dans le Lot, sur 292 agents évalués, il y a eu 17 recours devant l'AH, 8 en CAPL et 3 en CAPN. Le taux de satisfaction des recours en CAPL et en CAPN étant en augmentation, nous ne pouvons qu'encourager les collègues à faire des recours s'ils ne s'estiment pas suffisamment reconnus dans la notation.

Conditions de vie au travail

A la demande de la CGT Finances Publiques 46, le bilan des écrêtements d'horaires variables a été présenté. Le nombre d'heures écrêtées en 2012 et 2013 est **de plus de 1000 heures par an (soit environ 12 000€ d'heures sup' non payées)**. Par ailleurs, le cumul des jours posés sur les CET est de 961 jours.

Si l'on cumule les heures écrêtées et les congés non pris, on arrive à un total de plus de 8000 heures, soit l'équivalent de 5 agents à temps complet !

Par ailleurs, le nombre de congé de maladie de courte durée augmente. Pour les organisations syndicales c'est le signe d'une dégradation des conditions de travail et nous avons fortement attiré l'attention de l'administration sur ce point.

Aucune réponse précise n'a été apportée par la direction locale, qui s'est retranchée derrière son habituel « c'est pas moi qui décide des suppressions d'emplois ».

Nous ne sommes pas surpris, mais nous considérons que si des créations d'emplois en nombre suffisants pourraient permettre de rendre à nouveau le travail vivable, il existe aussi localement un mode de management qui favorise toujours plus son armée mexicaine, et exige toujours plus des B et C qui se collent la réalité du travail.

Questions diverses

Prime accueil

Sont exclus de la prime d'accueil, les cadres A, les agents chargés de l'accueil spécialisé et les agents bénéficiant de la prime de caissier.

Pour la filière fiscale, 32 agents en bénéficieront pour un montant moyen de 125€/agent.

Pour la filière GP, 33 agents en bénéficieront pour un montant moyen de 155€/agent.

La prime est modulée en fonction de plusieurs critères dont, la quotité de travail de l'agent, son temps de travail consacré à l'accueil généraliste et la durée d'ouverture du guichet au public. C'est cette dernière condition qui explique pourquoi aucun agent de la filière GP ne percevra la prime pleinement, les postes étant fermés au public au moins ½ journée par semaine.

Prime de campagne

Elle est reconduite selon les mêmes conditions que l'année dernière

Prime de rendement

Rien pour l'instant, la DG est dans l'attente d'un arbitrage du ministre.

Suppression du jour de carence

Le jour de carence est supprimé depuis le 1-1-2014, l'attention des agents est appelée sur le fait que les arrêts maladie doivent être envoyés au service RH dans les 48h, sous peine de sanctions financières.

Espaces de dialogue

Les expérimentations ayant été forcément positives, les espaces de dialogue sensés permettre de résoudre les conflits sont généralisés.

Campagne IR

Bien que celle-ci ne soit pas tout à fait terminée, on constate déjà que la fréquentation n'a pas baissé. Concernant le rythme des saisies, le Lot se situe dans la moyenne de l'inter-région.

Travaux en cours

- La rénovation de l'ascenseur de la rue des Carmes aura lieu, fin 2014/début 2015
- Les travaux de la Trésorerie de Limogne sont terminés.
- La rénovation de l'accueil de Figeac a fait l'objet d'une phase de discussion sur place. Le projet définitif sera

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

présenté au CHS du 12 juin. La mise en place de la caisse commune suivra. La directrice a reconnu que « *la façon dont sont parqués les agents à la trésorerie et dans le couloir du 1er étage est inadmissible* ». Nous sommes intervenus pour rappeler les exigences des agents quant à la problématique de l'amiante présente dans le sol et les cloisons.

CTL du 10 juin 2014

Ce CTL a été convoqué à la suite de l'opposition unanime des syndicats sur 2 points débattus le 3 juin : le budget et les frais de déplacement.

Budget

La direction n'a pas modifié son projet, les syndicats n'ont pas modifié leur vote : unanimement contre ce budget de régression.

Frais de déplacement

Sur ce point, la direction nous a présenté un projet légèrement remanié par rapport à la première mouture. La discussion portait sur le gain de temps que l'agent pouvait attendre des transports en commun par rapport à l'utilisation de son véhicule personnel. La note de service de la DG étant claire : l'agent peut utiliser son véhicule dès lors qu'il y gagne du temps, il ne nous a pas semblé utile de compliquer le système avec un tableau qui ne pouvait être qu'indicatif du fait des fluctuations des horaires de la SNCF et de la très rare adéquation entre ces horaires et les horaires des stages, missions, réunions... Après de longs débats, la direction a fini par se ranger à notre logique et a retiré son tableau : Seule la note de la DG s'appliquera dans le département, il n'y aura donc pas de spécificité lotoise sur ce sujet.

Nous sommes également intervenus sur le sujet des délais de routes, puisque la note de B. BEZARD estime que les horaires des déplacements doivent être « **conformes à ceux d'une journée habituelle de travail** ». La direction ne fera donc plus obstacle au remboursement des nuitées précédentes ou consécutives à un stage, dès lors que ça évite à un agent de partir ou de revenir à des heures excessivement matinales ou tardives. Concernant les agents devant partir le dimanche, ou rentrant tard dans la soirée, la directrice a indiqué « **faire toute confiance à ses chefs de service** » pour gérer ces situations exceptionnelles : crédit horaire, autorisation d'absence...

Nous invitons les agents à nous signaler chaque manquement à l'application de cette note.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr